

L'intérêt de travailler en lien avec tous les professionnels de santé

www.med-in-occ.org – Tous droits réservés
Rédacteurs : m.potignon@urpslrmp.org

Travailler en tant que médecin libéral ne se limite pas à la pratique individuelle de la médecine, mais implique également une **COLLABORATION ETROITE AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE**. Les interactions avec ces différents professionnels visent toutes le même objectif : permettre une prise en charge globale et coordonnée des patients, favorisant ainsi un meilleur accès, une meilleure qualité et une meilleure continuité des soins.

En associant les expertises diversifiées de chaque professionnel, le médecin libéral peut améliorer **LA QUALITE DE SA PRATIQUE MEDICALE** auprès de ses patients, mais également son **EPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL**. En effet, travailler en équipe permet de réduire l'isolement souvent associé à la pratique médicale libérale, ainsi que d'enrichir l'environnement de travail du médecin.

I L'intérêt du travail avec les autres professionnels



Pratique médicale & suivi des patients

Prise en charge holistique et continuité des soins

La collaboration avec d'autres professionnels de santé permet de prendre en charge le patient de manière globale, en tenant compte de tous les aspects de sa santé, et en réduisant les interruptions dans la prise en charge des patients.

Prise de décision médicale et réduction des erreurs médicales

Les échanges d'informations et les avis multidisciplinaires permettent une évaluation plus approfondie des diagnostics et une élaboration de plans thérapeutiques plus efficaces et adaptés aux besoins spécifiques des patients, réduisant ainsi le risque d'erreur médicale

Expertise professionnelle

La collaboration avec d'autres professionnels permet au médecin libéral d'apprendre de nouvelles approches, techniques et innovations médicales, enrichissant ainsi sa pratique et améliorant la qualité des soins qu'il offre.



Satisfaction & épanouissement professionnel

Amélioration de la qualité de vie au travail

La collaboration avec d'autres professionnels peut aider à mieux répartir la charge de travail, réduisant ainsi le stress et le risque d'épuisement professionnel.

Lutte contre le sentiment d'isolement

Les relations avec les autres professionnels de santé permettent d'instaurer un travail en équipe et de sentir moins isolé dans sa pratique

Optimisation du temps médical

Le travail en équipe, la délégation de tâches et le recours aux « nouveaux métiers », tels que les assistants médicaux, permettent de dégager du temps et de se recentrer sur l'aspect médical de sa pratique

Accès aux ressources et échanges de bonnes pratiques

Les échanges avec les autres professionnels permettent d'accéder plus facilement aux ressources et aux informations en lien avec le territoire, et d'échanger les bonnes pratiques qui y sont adaptées.

II Les différentes catégories de professions de santé

Les professions de santé réglementées sont définies par le code de la santé publique, et sont réparties en 3 catégories : professions médicales, professions de la pharmacie et auxiliaires médicaux. En plus de ces professions réglementées existent d'autres professions de santé non réglementées, qui interviennent également dans la prise en charge et le suivi des patients.

Illustration 1 – Les catégories de professionnels de santé

Les **professions de santé réglementées** sont définies par le code de la santé publique, et sont réparties en **3 catégories** : professions médicales, professions de la pharmacie et auxiliaires médicaux. En plus de ces professions réglementées existent d'autres **professions de santé non réglementées**, qui interviennent également dans la prise en charge et le suivi des patients.

Professions médicales

- Médecin de toute spécialité médicale,
- Chirurgien-dentiste ou odontologiste : professionnels des dents et de la cavité buccale, avec une spécialité officielle : orthodontistes (orthopédie dento-faciale),
- Sage-femmes.

Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers

- Infirmier,
- Masseur-kinésithérapeute et de pédicure-podologue,
- Ergothérapeute et de psychomotricien,
- Orthophoniste et d'orthoptiste,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical,
- Audioprothésiste, opticien-lunetier, prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées,
- Diététicien,
- Aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers

Professions de la pharmacie

- Pharmacien,
- Préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière.

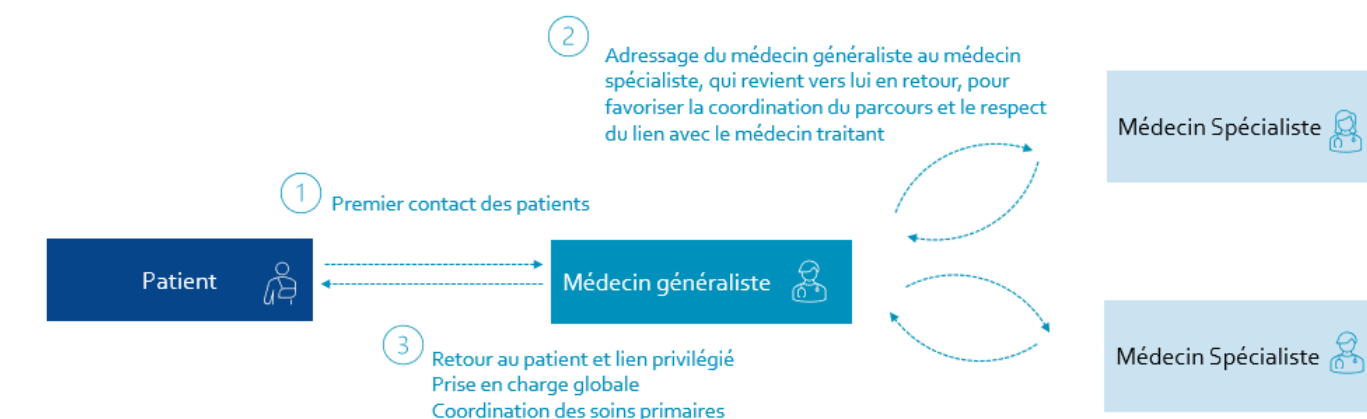
Il existe d'autres « professions de santé » qui ne sont pas réglementées par le code de la santé publique, mais qui peuvent intervenir dans le suivi et la prise en charge du patient, telles que les psychologues ou les ostéopathes par exemple.

Parmi les professions de santé réglementées, certaines d'entre elles bénéficient :

- **D'un Conseil de l'Ordre** : médecins, sage-femmes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, infirmiers ;
- **D'une URPS - Union Régionale des Professionnels de Santé** : médecins, sage-femmes biologistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers orthoptistes, pédicures-podologues et orthophonistes.

Focus sur les relations interprofessionnelles entre spécialités médicales

Illustration 2 – L'importance dans un parcours du 1er et 2ème recours



Une bonne communication entre médecins généralistes et spécialistes est essentielle pour :

- Éviter les redondances dans les examens,
- Garantir une compréhension claire des traitements en cours
- S'assurer que les recommandations médicales sont bien suivies.

Plusieurs modes de collaboration sont possibles :

- Adressage du patient pour une consultation spécialisée
- Sollicitation d'un avis via la **téléexpertise**



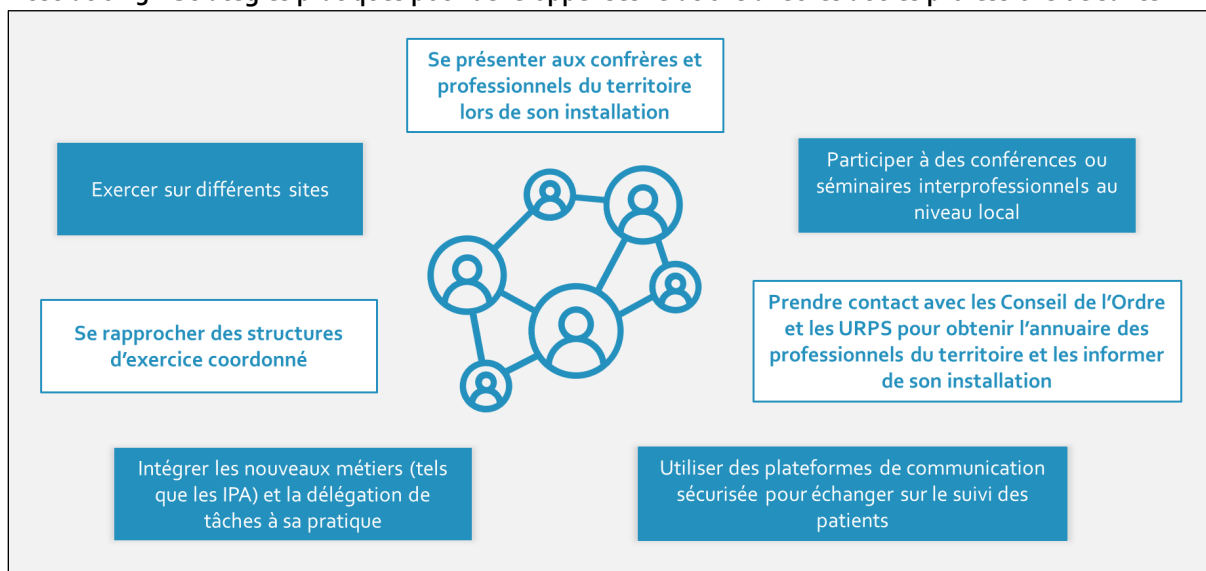
LA TELE-EXPERTISE : outil privilégié pour favoriser la relation entre médecine générale et médecine des autres spécialités :

- La téléexpertise est un acte médical structuré, tracé et sécurisé. Elle permet de diminuer significativement les délais d'attente et d'obtenir des avis spécialisés, optimisant ainsi les chances du patient ;
- Elle permet à un professionnel de santé, dit « requérant », de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux, dits « requis », en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient ;
- Le patient n'est pas nécessairement présent, et l'échange est d'ailleurs majoritairement réalisé par des moyens de communication asynchrones (messageries ou plateformes sécurisées).

III Identification des leviers de développement

1 – Stratégies pratiques

Illustration 3 – Stratégies pratiques pour développer ses relations avec les autres professions de santé



2 – Formaliser une collaboration via un protocole de coopération :

Les protocoles de coopération permettent une délégation d'activités ou d'actes de prévention, de diagnostic et de soins entre des professionnels de santé délégants et des professionnels de santé délégués afin d'améliorer l'organisation ou la prise en charge des soins dans un territoire donné. Cela signifie que dans le strict cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération considéré, une dérogation est faite aux décrets de compétences de chaque professionnel paramédical de santé.

Le protocole de coopération permet au professionnel délégant (généralement un médecin) de se recentrer sur les situations demandant une expertise renforcée, et au professionnel de santé délégué, de développer de nouvelles compétences.

A ce jour, il existe deux modèles de protocoles de coopération : les protocoles nationaux, autorisés par arrêté ministériel, et les protocoles locaux, élaborés et applicables au seul usage de l'équipe promotrice.



Démarches à effectuer : [Les protocoles de coopération - santé.gouv.fr](https://www.santé.gouv.fr)

Essentiel



Pour un médecin libéral, l'importance de travailler en collaboration avec d'autres professionnels de santé ne peut être sous-estimée :

- Cela favorise une approche holistique des soins et assure une prise en charge intégrée et efficace, répondant aux besoins complexes des patients contemporains ;
- Cette collaboration permet un échange continu de connaissances et de meilleures pratiques, stimulant le développement professionnel et l'innovation médicale ;
- Cela permet également d'étendre son réseau de références et de bénéficier d'un soutien mutuel précieux ;
- Cette approche contribue aussi à améliorer la satisfaction des patients et à renforcer la réputation professionnelle du médecin libéral au sein de la communauté médicale.

Date de mise à jour :

Septembre 2024

Sources :

[Professionnels de santé - HAS](#)

[Ordres-sante.fr](#)

[Protocoles de coopération - ARS.](#)

[Code de la santé publique - Legifrance](#)

Mots clés :

#Relationsprofessionnelles #Professionnelsdesanté #Catégories #Qualitédessoins #Isolementprofessionnel
#Collaboration #Epanouissementprofessionnel #Auxiliairesmédicaux #Stratégiespratiques
#Protocoledecoopération #Conseildelordre #URPS